

ID : 073-200086569-20220708-22046-DE

## DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

## **COMMUNE DE VAL-D'ARC**

## **DELIBERATION 22-046**

L'an deux mil vingt-deux et le huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers : Date de convocation : 04/07/2022 En exercice : 23 Date d'affichage : 04/07/2022

Présents: 18 Votants: 19

<u>Présents</u>: MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - DELWAL Jean-Luc - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MICHELLAND Bruno — RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés: MM. GACHET Roger - MELLAN Lionel

Mmes BOIVINEAU Myriam - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND

## Objet : Subvention classe de découverte pour les élèves de l'école primaire de Randens

Monsieur le Maire INFOME le Conseil Municipal qu'un projet de sortie scolaire a été porté à sa connaissance par les enseignants de l'école primaire de Randens.

Il PRECISE que ce projet consiste en une classe de découverte à Saint François Longchamp.

Il PROPOSE au conseil municipal de soutenir ce projet en versant une subvention d'un montant de 20 euros par élève domicilié à Val d'Arc.

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- **APPROUVE** l'attribution de subvention afin de soutenir le projet de classe découverte de l'école primaire de Randens à Saint François Longchamp,
- **DIT** que le montant ce cette subvention s'élève à 20 euros par élève domicilié à Vald'Arc.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents correspondants,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Val d'Arc.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

José RICO-PERF7